

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
BALISAGE	CASANOVA Charlène	10/04/2025	1	LEA Valérie	07/10/2025

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER



Durée :
07H00 réparties sur une journée



Obligation réglementaire :

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 donne les indications à respecter en termes de réglementation de la signalisation temporaire de chantier, ainsi que l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté du 13 juin 2022.



Nombre de candidats :

04 à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage et de mise en situation des exercices pratiques



Lieu :
En Intra Entreprise



SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
BALISAGE	CASANOVA Charlène	10/04/2025	1	LEA Valérie	07/10/2025

AVANT PROPOS :

Convergence Formation est agréé à dispenser les formations liées au risque professionnels et à la mise en place de réglementation de prévention et de sécurité.

DESCRIPTION :

Tout chantier présent sur le domaine routier, ou ses abords immédiats, doit faire l'objet d'une signalisation temporaire, et ce afin :

- d'avertir et de guider l'utilisateur,
- d'assurer la sécurité de l'utilisateur,
- d'assurer la sécurité des agents travaillant sur la chaussée



Public et Prérequis

Toute personne amenée à exécuter, diriger, surveiller des chantiers temporaires ou en bordure de voies publiques ou privées



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sous réserve sous réserve d'être médicalement apte. Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs

Être capable de concevoir et de mettre en place une signalisation temporaire et/ou un balisage de chantier adapté aux travaux réalisés et aux risques générés.

Les chantiers sous circulation présentent un risque important pour les agents et pour les usagers des voies publiques. Le rôle de la signalisation temporaire est d'avertir, de guider et d'inviter les usagers à modifier leur comportement face à une situation inhabituelle.



Délai d'acceptation de la convention d'entrée en formation

Le candidat à la formation bénéficie de 14 jours pour l'acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation balisage de chantier sur la voie publique. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences, aux modalités de formation et aux conditions pour exercer.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
BALISAGE	CASANOVA Charlene	10/04/2025	1	LEA Valérie	07/10/2025



Programme

La formation comprend 8 séquences distinctes :

Séquence	Descriptif
Séquence 1	Connaître la réglementation . Le Code du Travail . Le Code de la route . Les devoirs et responsabilités de chacun des intervenants sur un chantier
Séquence 2	Les principaux risques de circulation aux abords d'un chantier . La déviation des véhicules . La circulation des piétons . Les travaux de tranchées . Les dangers électriques . Les risques de chutes
Séquence 3	Identification des chantiers . Chantiers fixes . Chantiers mobiles
Séquence 4	La signalisation et les panneaux . Les différentes signalisations selon le contexte . Les différentes signalisations selon la nature de la voie . La dimension des panneaux et les supports . Mise en place et enlèvement après chantier
Séquence 5	Les schémas de signalisation . Chantier sur route en agglomération . Chantier sur route hors agglomération . Chantier sur route à chaussées séparées . Chantiers autoroutiers
Séquence 6	Dispositions à prendre lors de l'installation d'un chantier . Avant . Pendant . Après
Séquence 7	Culture de prévention . Bon sens . Anticipation . Réflexes de sécurité
Séquence 8	Exercices pratique d'implantation : Cas concrets



Matériels pédagogiques

Salle avec écran connecté ou rétroprojecteur pour la partie théorique
Power Point/vidéos/Support remis aux participants
Zones de l'établissements pour la mise en pratique



Evaluation

Evaluation formative continue par des tests écrits, exercices pratiques avec mise en situation, évaluations orales.



Obtention de l'attestation

L'obtention de l'attestation de réalisation de la formation ne sera possible que si l'ensemble des modules ont été suivis et si le participant a réussi ses évaluations continues.

CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Siège social 2721 Chemin Saint Claude – 06600 ANTIBES et établissement secondaire 66 Avenue Pierre de Coubertin - 06200 NICE

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557/ Agrément SSIAP arrêté N° 0047-2023/ Habilitation SST N° H34722/2019/SST-1/O/07